

PROJET ASSOCIATIF DE L'UNION DIACONALE DU VAR

Adopté au CA du 13/12/2010



Tous acteurs d'une CULTURE

2011

ALLONS A LA
RENCONTRE



PARTAGEONS
LA
PAROLE

2012

de la solidarité



2013

CELEBRONS
LA
FRATERNITE

Clé de lecture

Lorsqu'on écrit UDV, on parle des associations adhérentes qui composent l'Union
Lorsqu'on écrit Centre ressources de l'UDV, on parle de la structure au service des associations adhérentes

SOMMAIRE

I/Présentation

page 3

1/ D'où venons-nous ?

- La diaconie
- Notre histoire
- Spécificité de l'UDV au sein de la diaconie

2/ En quoi croyons-nous ?

- Valeurs et principes énoncés dans la *Charte de l'UDV*

3/ Qui sommes-nous ?

- L'identité
- Les acteurs

4/ Que faisons-nous ?

- Les publics accueillis
- Les domaines d'action
- La présence sur les territoires
- Apports de l'UDV

II/ Orientations stratégiques et objectifs

page 8

1/ Que voulons-nous ?

2/ Pour qui agissons-nous ?

- Quels publics et quels besoins ?
- Quels territoires ?

III/La gouvernance et l'organisation

page 9

1/ Avec qui et qui fait quoi ?

- Les organes associatifs
- L'animation et la coordination de l'UDV
- Le Centre ressources : une mutualisation de compétences au service de l'UDV

2/ Quels partenariats ?

ANNEXES

page 13

- Statuts de l'UDV
- Charte des associations membres de l'UDV
- Charte des Administrateurs de l'Union
- Organigramme de l'UDV
- Récapitulatif des engagements des associations
- Orientations 2011/2013

I/ Présentation

1/ D'où venons-nous ?

- **La Diaconie**

La Diaconie dans le Var a été instituée le 31 mai 1982 par Monseigneur Barthe, évêque de Fréjus Toulon, pour favoriser la croissance d'une vraie charité. Le mot « Diaconie », d'origine grecque, signifie à la fois "service communautaire", "entraide fraternelle", "organisation de la charité" ou "ministère des diacres".

Quand on parle de la Diaconie diocésaine, on évoque tous les gestes, les événements, les organisations, les attitudes et les visages qui permettent à l'église locale de s'engager en revêtant sa tenue de service. Ainsi elle se fait proche des plus pauvres, des plus souffrants, des laissés pour compte dans une démarche d'unité, sur des bases résolument œcuméniques et permettant au non chrétien et à l'incroyant de trouver leur place dans ce service.

La diaconie a été fondée autour de 4 missions principales, rappelées dans le cadre de la Lettre de mission de Gilles Rebêche du 21 novembre 1982 lors de son ordination diaconale :

- « - une mission de communion : rencontres et articulation du travail de chacun des acteurs, au service des plus pauvres, chrétiens ou non,
- une mission de réflexion : il faut travailler sur les causes mêmes de la pauvreté pour y remédier,
- une mission d'éducation : aider ceux qui sont dans le besoin à faire face eux-mêmes à leurs difficultés,
- une mission de rayonnement : la diaconie doit être l'œuvre de toute l'Eglise. »

Il faut distinguer la « Diaconie diocésaine » des « institutions diaconales » :

- la « Diaconie diocésaine » est une dynamique de rencontre, de concertation, d'interpellation, d'animation, qui a pour vocation de susciter, d'appuyer toutes les initiatives inspirées dans l'Eglise par l'amour évangélique des pauvres, des petits, des exclus.
- Les « institutions diaconales » (Secours Catholique, Union Diaconale du Var, Société Saint Vincent de Paul, congrégations religieuses, etc.) se retrouvent au sein de la Diaconie pour vivre ensemble cette démarche de service, chacun selon son charisme propre.

Les années de la Diaconie en 2008 - 2010 ont montré la diversité et la richesse de ce réseau, aujourd'hui animé et coordonné au sein du comité épiscopal de la diaconie.

- **Notre histoire**

La création de l'UDV s'est faite en même temps que la diaconie du Var car celle-ci s'est incarnée à travers des œuvres et des actions concrètes.

La construction de l'UDV s'est donc faite « en marchant » : au fur et à mesure de l'émergence de besoins nouveaux, qui n'étaient pas pris en compte, des associations ont été créées. L'UDV a toujours adopté une posture de vigilance, de réactivité et de disponibilité. Elle s'est aussi montrée ouverte aux opportunités et aux événements.

Ainsi le restaurant social des Amis de Jéricho a été créé en 1984 à Toulon pour répondre aux besoins alimentaires des sans abri qui ne disposaient pas de lieu de restauration sur l'aire toulonnaise. La même année, les Sœurs Blanches ont créé le CAAA en constatant l'ampleur des formes de pauvreté, d'injustice et de rejet subies par les familles d'origine étrangère dans le centre ville de Toulon. En 1984 encore, des Frères Capucins s'installent à la cité HLM du Guynemer pour assurer une présence et un soutien dans les quartiers de Toulon ouest. C'est dans ce contexte que sont nées l'Arche des Moulins puis Amitiés Moulins.

A l'origine, plusieurs associations (Amis de Jéricho, Ateliers de Paix, Amis de Phanuel, Maison Saint Louis, CAAA, EPAFA, Amitiés Moulins, Cosmédine), toutes créées dans le cadre de la Diaconie, se sont unies pour mutualiser leurs moyens. Ce fut la naissance de l'Union Diaconale.

A plusieurs reprises, des associations existantes ont rejoint l'UDV pour bénéficier de son aide et de son réseau. A l'inverse, d'autres associations ont souhaité voler de leurs propres ailes et ont quitté l'UDV.

Depuis, plus de 70 associations ont été créées dans le cadre de l'UDV ou à partir d'elle, et continuent à travailler en réseau. Leur liste peut être consultée sur le site internet de l'UDV.

Pour en savoir plus, on se reportera également aux deux livres de Gilles REBECHE : « *Solidaire au risque de l'Evangile* », qui retrace 20 ans de la vie de la Diaconie dans le Var et « *Qui es-tu pour m'empêcher de mourir ?* » qui fait le bilan de 25 ans d'histoire de la diaconie et raconte la création de nombreuses associations de l'UDV.

Pour accompagner et soutenir cette évolution, la diaconie elle-même s'est structurée en 1984 avec la création d'une association : « Cosmédine ». En 1989, les Assises de la diaconie ont défini l'UDV comme un outil juridique associatif pour la gestion des œuvres sociales du diocèse. Cosmédine est devenue l'« Union Diaconale Cosmédine », puis en 1991, l'« Union Diaconale du Var ».

- **Spécificité de l'UDV au sein de la diaconie**

Même si elle a souvent été confondue avec la diaconie, l'UDV a une mission spécifique au sein de celle-ci. Elle a fait le choix d'une professionnalisation de ses intervenants, pour être plus efficace au service des pauvres. Son fonctionnement associatif, favorisant la participation de tous, implique une reconnaissance de son action et un partenariat avec les collectivités publiques, qui assurent partiellement un financement des actions d'intérêt général qu'elle assume.

Tout en affirmant son origine et ses liens avec l'Eglise, l'UDV est en même temps ouverte à tous : elle agit dans le respect du principe de la laïcité, et dans une dimension œcuménique et interreligieuse.

2/ En quoi croyons nous ?

Les associations membres de l'UDV se reconnaissent dans les valeurs communes déclinées dans la Charte de l'UDV et s'engagent à les mettre en pratique.

La Charte de l'UDV, qui rappelle l'identité, les valeurs, les missions et les principes fondamentaux, adoptée le 12 novembre 2008, figure, en intégralité, en annexe du présent document.

Ses valeurs

- Nous reconnaissons la valeur inaliénable de la dignité de la personne,
- Nous sommes animés par les valeurs de solidarité, de partage, de fraternité, de convivialité qui permettent le développement du lien social,
- Nous voulons accueillir en priorité ceux qui sont dans la détresse sans distinction d'origine ou de religion et agir avec eux pour les aider à vivre librement,
- Nous croyons que nos associations contribuent à la vie d'une société démocratique qui respecte la diversité religieuse et culturelle de chacun dans le cadre de la laïcité,
- Nous pensons que le professionnalisme, l'humilité, le respect et, pour les croyants, la prière, soutiennent nos actions.

Ses missions

- Regrouper les forces dispersées, tant individuelles que collectives déjà engagées ou disposées à le faire,
- Etre en éveil permanent pour détecter les besoins souvent cachés ou négligés et être force de proposition,
- Réviser constamment les méthodes et les attitudes pour une vraie charité qui n'enlève pas les responsabilités de chacun mais les éveille,
- Garder la conviction que la défense de la justice est la première étape de la charité.
- Donner un signe visible de la volonté de ce service par l'Eglise locale.

3/ Qui sommes-nous ?

- **Identité**

L'UDV, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est une union d'associations.

Elle a pour objet statutaire « d'animer et d'organiser, dans la diaconie de l'Eglise de Fréjus Toulon, une union d'associations de lutte contre l'exclusion sociale, de manière globale, cohérente et prospective. » Les associations qui sont réunies dans l'Union ont choisi cette modalité de collaboration pour renforcer leur participation à la diaconie dans le Var

L'UDV est dirigée par une assemblée générale et un conseil d'administration composés de représentants des associations membres, des membres de droit (les membres du Comité épiscopal de la diaconie) ainsi que des chargés de mission.

Chaque association membre de l'UDV fonctionne selon ses propres statuts, ses objectifs et la logique de son activité.

Sont appelées « membres de l'Union diaconale du Var », les associations qui adhèrent à ses statuts, à sa Charte et à son projet associatif et qui ont été admises par l'assemblée générale.

L'Union Diaconale du Var cherche à favoriser la compétence, la complémentarité et la concertation inter associative.

Elle s'est dotée d'un centre ressources départemental inter associatif, qui est au service de chaque association.

En 2010, 28 associations sont membres de l'UDV.

- **Les acteurs :**

Dans ses différentes associations, l'UDV accueille plusieurs types d'acteurs :

- des bénévoles, qui assument les fonctions d'administrateurs, et des missions de terrain,
- des professionnels salariés,
- des diacres, prêtres, religieux, religieuses missionnés dans les associations,
- des volontaires civiques,
- des personnes accueillies, qui sont invitées à participer de manière effective aux actions et projets les concernant et à la vie des associations.

L'UDV s'efforce toujours de favoriser entre les acteurs une complémentarité qui est une source d'enrichissement.

En 2010, l'UDV regroupait 750 bénévoles, 180 salariés et environ 15 000 personnes accueillies.

L'UDV attache également une importance particulière à ce que chaque association favorise une participation effective des différents acteurs à sa vie associative. Elle considère en effet que la vie associative permet à chacun d'exercer concrètement sa citoyenneté dans un esprit convivial et fraternel.

4/ Que faisons-nous ?

- **Les publics accueillis**

Convaincue que chaque citoyen a droit à une vie normale dans un souci de justice, d'égalité des chances et d'équité, l'UDV oriente son action en priorité vers les plus démunis, les plus marginalisés, les moins aidés par les mécanismes sociaux de droit commun :

- personnes sans abri
- personnes en souffrance psychique et/ou sous addiction
- personnes percevant les minima sociaux
- personnes âgées isolées
- personnes en situation de handicap
- familles en précarité
- enfants et adolescents en échec scolaire
- individus ou familles d'origine étrangère, demandeurs d'asile
- etc.

- **Les domaines d'action**

En fonction des besoins définis par l'accueil et l'écoute, les actions de l'UDV évoluent. On peut actuellement les répartir en quatre grands domaines :

- **Habiter** (au sens large) : de la rue jusqu'à un logement autonome.
- **Promouvoir le Bien être et la Santé**. La santé entendue comme un état de bien être physique, mental et social.
- **Etre acteur de l'Economie Solidaire**, c'est-à dire une économie qui est au service de l'homme.
- **Vivre ensemble** : des initiatives favorisant l'interculturel, l'intergénérationnel voire l'interreligieux.

- **La présence sur les territoires**

L'UDV a fait le choix d'agir au plus près des personnes accueillies et de leurs besoins : quartiers, villes, communautés d'agglomération, etc. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, elle intervient dans le cadre des huit territoires du Var correspondant au découpage du Conseil Général et s'ajustant aux doyennés du diocèse de Fréjus-Toulon :

- Aire Toulonnaise
- Golfe de Saint-Tropez
- Pays de Fayence
- Est Var
- Dracénié
- Provence Verte
- Haut Var Verdon

- Cœur du Var

- **Apports de l'Union :**

Comme le dit l'adage, « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

L'apport de l'UDV peut être présenté à travers trois axes principaux : créer, animer et consolider.

- **Créer de nouvelles initiatives**

A travers notamment son observation sociale, l'UDV exerce une mission prospective afin de détecter les nouveaux besoins sur le Var. L'UDV joue le rôle de « pépinière de projets » ou de « couveuse d'associations », afin d'être acteur du développement social local, à partir d'une analyse globale, cohérente et prospective.

Dans une logique de proximité et d'efficacité, lorsque des besoins nouveaux apparaissent, ils ont vocation à être portés par les associations sur leurs territoires d'action.

- **Animer un réseau**

L'UDV joue un rôle d'animation et de structuration de l'ensemble des associations membres.

L'UDV en tant qu'Union d'associations a une dynamique commune, des objectifs partagés et des projets transversaux.

Ceci se fait notamment en :

- associant les acteurs,
- formant les salariés et bénévoles pour élargir les compétences,
- favorisant le partage d'expériences et la réflexion sur les pratiques,
- mutualisant les savoir-faire,
- travaillant en équipes inter-associatives et pluridisciplinaires
- favorisant les passerelles entre associations et en facilitant le parcours des personnes accueillies, ...

La plupart des associations appartiennent à des réseaux ou des fédérations nationales en fonction de leur activité. Ces réseaux enrichissent l'UDV et réciproquement.

- **Consolider des actions innovantes**

Conformément à ses principes concernant les personnes accueillies, l'UDV se place dans une logique d'accompagnement et de soutien des associations, en les aidant sans les assister.

Elle s'efforce de :

- veiller au respect des intuitions fondatrices,
- faire œuvre de mémoire de l'histoire des associations et des personnes,
- entretenir une culture commune,
- être garante du projet associatif,
- faire vivre un esprit de convivialité et d'unité,
- aider les associations en difficulté par une solidarité inter-associative,
- mettre en place des projets communs pour les bâtir ensemble,
- valoriser la complémentarité des associations dans le respect de leur spécificité,
- développer le partenariat en faveur des personnes accueillies,
- donner du sens à l'action en référence à la doctrine sociale de l'Eglise,
- élaborer un cadre d'organisation adapté.

II/ Orientations stratégiques et objectifs

1/ Que voulons-nous ?

Chaque association définit ses propres objectifs et orientations en fonction de ses missions propres. L'UDV définit un programme d'action pluriannuel, adopté par son conseil d'administration, en s'efforçant d'intégrer les différents projets dans une démarche dynamique.

Les orientations retenues pour 2011- 2013 figurent en annexe.

2/ Pour qui agissons-nous ?

- **Quels publics et quels besoins ?**

L'UDV oriente son action en priorité vers les plus démunis, les plus marginalisés, les moins aidés par les mécanismes sociaux de droit commun.

Elle a le souci permanent de répondre aux besoins nouveaux et d'apporter une réponse spécifique et adaptée aux personnes, ou aux groupes de personnes les plus défavorisées, confrontées à de nouvelles formes de pauvreté ou de détresse.

A partir d'une analyse et d'une réflexion, l'UDV s'organise pour être force d'interpellation des pouvoirs publics et force de proposition sur des problématiques repérées.

- **Quels territoires ?**

Lancé en 2006, le programme « Territoires solidaires » a pour objet d'envisager d'une façon différente l'action de l'UDV dans le Var.

Il s'agit de s'adapter à la spécificité de chaque territoire, en déléguant à des associations implantées localement les missions générales de l'UDV. L'objectif est de créer progressivement des antennes territoriales de l'UDV.

La mission de ces antennes territoriales s'articule autour de trois axes :

- Appuyer, soutenir les associations membres de l'UDV sur le territoire.
- Contribuer à la promotion des solidarités dans le développement social local notamment en accompagnant ou en portant des projets interassociatifs.
- Animer le projet associatif de l'UDV sur le territoire, en lien avec les autres acteurs de la diaconie, et être éventuellement relais local du centre ressources départemental.

Cette organisation doit permettre de mutualiser certains outils et moyens au service des habitants de ces territoires.

Actuellement, des antennes territoriales sont en construction dans les territoires suivants : Est var, Cœur du var, Dracénie, Provence Verte. L'objectif est de les construire ensemble, notamment en définissant précisément les missions respectives du centre ressources départemental et des antennes territoriales.

D'autres sont en projet sur le Golfe de St Tropez et l'aire toulonnaise.

En ce qui concerne cette dernière, l'antenne territoriale sera coordonnée avec la présence du centre ressources.

III/ La gouvernance et l'organisation de l'UDV

1 / Avec qui et qui fait quoi ?

- **Les organes associatifs**

- **L'Assemblée Générale**

Elle est l'organe souverain de l'UDV. Elle est composée de l'ensemble des membres des différents conseils d'administration des associations membres de l'UDV, des chargés de mission et des membres du Comité épiscopal de la diaconie. Le Comité Episcopal de la Diaconie est désigné par l'Evêque de Fréjus Toulon. L'une de ses attributions est d'accompagner l'évolution de l'UDV en veillant à ce qu'elle garde un ancrage diocésain tant dans son organisation que dans son esprit et son animation générale.

L'Assemblée Générale est l'occasion de réunir l'ensemble des associations membres de l'UDV, de faire le point des actions engagées pendant l'année écoulée, de décider des orientations futures. C'est aussi un temps de rencontre et d'échange entre les membres de l'UDV, d'autant plus important que la taille de l'UDV ne permet pas de rencontres fréquentes de l'ensemble des membres du réseau.

- **Le Conseil d'Administration**

Il est composé d'un ou deux représentants de chaque association membre et du comité épiscopal de la diaconie, et des chargés de mission. Il se réunit de façon plus régulière, chaque trimestre. Il a pour but de prendre les décisions sur le fonctionnement de l'Union, de faire le point des grandes options de l'UDV et de son fonctionnement, présentées par le bureau. L'UDV souhaite qu'il soit un lieu non seulement d'information mais aussi de participation des associations et de décisions. Les directeurs ou coordinateurs des associations sont invités au CA et peuvent participer à ses travaux.

La taille de l'UDV rend aujourd'hui difficile la participation effective des différentes associations. Lorsqu'elles seront mises en place, les antennes territoriales pourront représenter plus facilement les associations de leur territoire et favoriser une participation plus active. L'UDV a également décidé de présenter périodiquement un thème spécifique à chaque CA, pour favoriser une réflexion et une culture commune.

- **Le Bureau**

C'est un organe réduit de 7 membres, qui se réunit régulièrement. Il assure le fonctionnement régulier de l'association; il peut prendre les initiatives nécessaires à la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'AG et des directives du Conseil d'Administration.

- **Le Comité de Gestion**

Pour favoriser la gestion quotidienne, a été mis en place un comité de gestion (COGES), qui est une émanation du bureau et réunit chaque semaine un ou deux membres du bureau et les deux directeurs du centre ressources.

- **L'animation et la coordination de l'UDV**

L'UDV permet de favoriser le partage de connaissances, des expériences et des compétences, d'approfondir la réflexion, de définir des complémentarités et de mutualiser les moyens, dans la perspective de fournir une aide plus efficace et coordonnée envers les personnes accueillies.

La vie de l'Union suppose que chacun connaisse les autres, sache s'appuyer sur les compétences et profite des expériences de chacun.

L'UDV veut fonctionner et avoir le mode d'organisation d'un vrai « réseau » organisé de manière transversale. Elle aspire à être comme le bambou qui se développe à partir de son rhizome, c'est-à-dire par le bas.

Lorsqu'une association est en difficulté, l'UDV doit pouvoir intervenir pour l'aider à trouver des solutions appropriées dans un principe de solidarité entre associations.

En outre, de façon à faciliter la cohérence, l'UDV est représentée par un membre de son bureau ou du centre ressources au sein des AG ou CA de la plupart des associations membres.

La qualité de l'animation de l'UDV repose sur le degré d'implication de chacun des acteurs.

En ce qui concerne les quatre thématiques principales (Habiter, Santé, Economie Sociale et Solidaire, et Vivre ensemble), les associations doivent être force de proposition dans leur domaine d'action.

L'UDV prend appui sur le Centre ressources, qui est aussi force de proposition, de circulation des différentes initiatives et d'animation transversale.

Dans toute action, l'UDV veillera à impliquer un administrateur et un salarié de chaque association concernée.

Chaque association doit également veiller à entretenir cette culture commune : en marquant son appartenance à l'UDV dans ses documents et textes de référence, en veillant au respect de la Charte, mais aussi en parlant, en faisant état des réalisations de l'Union à ses membres et en apportant sa contribution aux actions collectives.

Se reconnaissant comme membre de la diaconie diocésaine, chacune des associations organise en son sein la prise en compte de cette spécificité, en désignant un correspondant du pôle animation spirituelle, notamment chargé de transmettre les informations concernant l'animation pastorale assurée par l'aumônier de l'UDV, le pôle Animation Spirituelle, les GAIC (Groupes d'Amitié Islamo Chrétienne) ...

- **Le centre ressources inter associatif : une mutualisation de compétences au service de l'UDV**

Pour mener à bien leurs projets, les associations de l'Union diaconale du Var ont créé un centre ressources départemental inter associatif qui permet de stimuler la synergie des initiatives, la mise en commun des compétences et la mutualisation des savoirs faire.

Travaillant en étroite collaboration, les associations adhérentes qui composent l'UDV bénéficient des services du centre ressources qui est un centre de gestion, une pépinière de projets et le cœur de l'animation du réseau.

Le centre ressources a pour but principal d'apporter une aide à chacune des associations membres grâce à 3 missions transversales et à 3 domaines d'activité repartis en 3 pôles.

Une métaphore du réseau :

L'UDV pourrait être comparée à un aéroport de la Solidarité. C'est un lieu d'accueil, de transit et de départ, d'envol et de d'atterrissage. C'est un lieu ouvert où il y a beaucoup de passage. C'est un lieu complexe où beaucoup d'actions sont menées en même temps. C'est un lieu tourné vers le haut et qui permet une prise de hauteur. C'est un lieu qui fonctionne avec des énergies douces et renouvelables. Ce lieu possède une tour de la cohérence (et non de contrôle) qui permet une vraie complémentarité et une juste coordination en favorisant le discernement dans le brouillard, l'accompagnement dans les zones de turbulences et l'évaluation lors des temps d'escale.

Les missions transversales sont :

- L'accueil et l'orientation,
- L'animation de l'Union,
- L'appui à la vie associative

Les pôles sont :

- Le pôle gestion
- Le pôle ingénierie sociale
- Le pôle animation spirituelle

o En ce qui concerne l'animation, le centre ressources de l'UDV propose aux associations membres des temps de rencontres et d'échanges, et un outil commun d'information :

- Réunions et séminaire des associations membres.
- Mise en place de groupes ressources pour les différentes actions.
- Proposition de temps d'échanges conviviaux notamment pour les bénévoles.
- Actions de formation à l'initiative du service formation du centre ressources : la formation participe à l'animation du réseau. Pour définir ensemble les besoins de formation, a été créé un comité de réflexion sur la formation (COREF), qui définit le programme de formation en fonction des besoins des associations membres.
- IOTA est un journal électronique bimensuel publié par le service communication du centre ressources. Il présente notamment les réalisations de chaque association et ses temps forts, ainsi que les projets communs.
- Proposition de temps de prières et de célébrations œcuméniques ou interreligieuses
- Etc...

o Les Pôles Gestion et Ingénierie Sociale permettent notamment :

- le soutien de projets dans un souci de veille stratégique et d'ingénierie,
- l'animation du réseau par la promotion de manifestations et une communication cohérente,
- la mutualisation de services adaptés à chaque adhérent :
 - Comptabilité,
 - Gestion administrative du personnel,
 - Formation,
 - Communication,
 - Bénévolat,
 - Mission médiation de quartier,
 - Mission économie solidaire,
 - Institut de Recherche et d'Ingénierie Sociale.
- la coordination territoriale de l'aire toulonnaise

o L'activité du Pôle Animation Spirituelle :

L'UDV cherche à mettre au cœur de ses actions la question du sens et du vivre ensemble.

Ceci se traduit par de multiples actions pour répondre aux demandes spirituelles tout en respectant une ouverture œcuménique et interreligieuse.

Ces actions sont notamment portées par les groupes suivants :

- la Fraternité Saint Laurent
- les groupes d'amitié islamo chrétienne
- le centre diocésain de documentation
- le collectif des morts de la rue

2/ Quels partenariats ?

L'UDV se veut largement ouverte à l'ensemble du corps social.

- Les collectivités publiques

L'UDV participe à la vie de la cité. Elle s'efforce d'établir des contacts et des échanges réguliers avec les collectivités locales et les pouvoirs publics :

- l'Europe,
- l'Etat,
- le Conseil Régional,
- le Conseil Général,
- les communes et groupements de communes.

L'UDV s'efforce d'être présente dans ces différentes instances, et d'entretenir des relations régulières, au-delà des options politiques de chacune d'elles. Elle veut être auprès d'elles le porte-parole des personnes en difficulté et ne s'interdit pas de les interpeller pour défendre leurs droits.

- Les autres associations ou fondations

L'UDV agit en concertation avec les autres associations du champ social qui œuvrent envers les plus démunis.

Elle entretient des liens privilégiés avec les autres acteurs de la Diaconie diocésaine, en particulier le Secours Catholique du Var.

Elle agit aussi en lien avec d'autres associations locales et nationales telles que l'URIOPSS, les Petits Frères des Pauvres, France Bénévolat, etc.

Les associations membres peuvent également être affiliées à des fédérations et des réseaux nationaux en fonction de leurs domaines de compétences : fédération des centres sociaux, la fondation Abbé Pierre, la fédération des Samu Sociaux, etc. Ces liens favorisent l'inscription de l'UDV dans le champ social.

**Le présent projet associatif est adopté pour une période de trois ans.
Au terme de cette période, il fera l'objet d'une évaluation.**

ANNEXES

- Annexe 1 : Statuts de l'UDV Page 15
- Annexe 2 : Charte des associations membres de l'UDV Page 18
- Annexe 3 : Charte des Administrateurs de l'Union Page 20
- Annexe 4 : Organigramme de l'UDV Page 21
- Annexe 5 : Récapitulatif des engagements des associations Page 22
- Annexe 6 : Orientations 2011/2013 Page 23



STATUTS

Adoptés à l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 10 janvier 2004

ARTICLE 1

Entre les soussignés, il est constitué, sous le régime de la Loi de 1er juillet 1901, une association à durée illimitée, dénommée Union Diaconale du Var.

Son objet est d'animer et organiser, dans la Diaconie de l'Eglise Fréjus Toulon, une union d'associations de lutte contre l'exclusion sociale, de manière globale, cohérente et prospective :

- en aidant ceux qui sont dans le besoin à faire face eux-mêmes à leurs difficultés, à s'organiser entre eux pour sortir, par leurs propres efforts, de leur situation d'oppression ou de malheur,
- en interpellant les différents secteurs de la société dans cette lutte contre l'exclusion.

ARTICLE 2

Le siège social est établi à Toulon, 17 bd Commandant Nicolas
Il pourra être transféré par décision du Bureau.

ARTICLE 3

L'Union diaconale du Var se compose des associations adhérentes et du Comité épiscopal de la Diaconie.

C'est au cours de son assemblée générale ordinaire qu'une association peut demander son rattachement à l'Union Diaconale du Var ou exprimer sa décision de s'en retirer.

La qualité de membre se perd par la démission, dûment adressée au Président, ou la déchéance prononcée par l'Assemblée Générale, à la majorité des deux tiers des membres présents au moment du vote, sur la proposition du Bureau, lorsqu'il a été porté gravement atteinte aux intérêts matériels ou moraux de L'Union diaconale du Var ou de l'une des associations ou personnes morales adhérentes.

L'adhésion à L'Union diaconale du Var exige l'adoption par l'association adhérente du Règlement Interassociatif de l'Union Diaconale du Var.

ARTICLE 4

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations,
- les dons
- les subventions,
- toutes les autres ressources autorisées par la loi.

Conformément à l'article 4 du décret n° 66-388 du 13 juin 1966, modifié par le décret 88-619 du 6 mai 1988, L'Union diaconale du Var s'engage à :

- présenter les registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ou du Préfet, en ce qui concerne l'emploi des dites libéralités ;
- adresser au préfet un rapport annuel sur sa situation et sur ses comptes financiers, y compris ceux des comités locaux ;
- laisser visiter ses établissements par les délégués des ministres compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

ARTICLE 5

L'Assemblée Générale comprend :

- le collège associatif composé par les conseils d'administration de chacune des associations adhérentes à l'Union Diaconale du Var,
- le collège des chargés de mission, comportant huit membres au maximum, proposés au Conseil d'administration par le bureau,
- le comité épiscopal de la Diaconie, comportant huit membres,

ARTICLE 6

L'Assemblée Générale ordinaire est convoquée par le Président sur un ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration, une fois par an, au cours du premier semestre de l'année civile.

ARTICLE 7

Sur le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale détermine les orientations de l'action de l'Union Diaconale du Var.

Elle entend les comptes-rendus de la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'Union Diaconale du Var.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos.

Elle fixe le montant des cotisations.

ARTICLE 8

Le Conseil d'Administration est composé

- des membres de droit, qui sont les huit membres du Comité épiscopal de la Diaconie,
- des représentants des associations, mandatés pour un an par chaque association à raison d'un représentant par association de moins de cent adhérents et de deux représentants par association de plus de cent adhérents.
- Des chargés de mission

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre au minimum et se réserve le droit de coopter des membres en cas de vacance de poste. Cette cooptation est limitée dans le temps jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, chargée de l'entériner à la majorité simple dans le cadre des procédures légales.

Sur la proposition des membres de droit, il élit à la majorité des deux tiers des membres présents, pour un an, un Bureau composé :

- d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint, en veillant à ce que parmi eux, il y ait un représentant du Comité épiscopal de la Diaconie et que le reste des membres compte au moins pour moitié des représentants d'associations.

Il vote le budget de l'exercice suivant.

ARTICLE 9

Le Conseil d'administration adopte, sur la proposition du Bureau, un règlement interassociatif qui définit les conditions de son fonctionnement, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement opérationnel de l'Union Diaconale du Var et de son réseau.

ARTICLE 10

Le Bureau siège au moins deux fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande de deux de ses membres.

En cas de vacance, le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à leur remplacement définitif par le plus prochain Conseil d'Administration. Les pouvoirs des membres ainsi désignés prennent fin avec le renouvellement annuel du Bureau.

ARTICLE 11

Le Bureau est chargé de l'administration de l'Union Diaconale du Var, et il en rend compte régulièrement au Conseil d'administration ;

Au sein du bureau, les décisions sont prises à la majorité des membres présents au moment du vote ; en cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Président ou éventuellement le Vice-Président désigné par le Bureau, représente l'Union Diaconale du Var en justice, ainsi que dans tous les cas de la vie civile.

Le Président
Roger Diez

Le Vice Président
Alain Poggi



Charte de l'UDV

Les associations membres de l'Union diaconale du Var se reconnaissent dans les valeurs communes déclinées dans leur charte et s'engagent à les mettre en pratique.

Son identité

L'union diaconale du Var est une union d'associations qui animent et organisent la lutte contre l'exclusion sociale et œuvrent ensemble pour la promotion humaine en lien avec l'État et les collectivités locales.

Elles participent ainsi à la mission de la diaconie de l'Église dans le Var.

Cette union s'est dotée d'un centre ressources au service de chaque association.

Ses valeurs

- Nous reconnaissons la valeur inaliénable de la dignité de la personne,
- Nous sommes animés par les valeurs de solidarité, de partage, de fraternité, de convivialité qui permettent le développement du lien social,
- Nous voulons accueillir en priorité ceux qui sont dans la détresse sans distinction d'origine ou de religion et agir avec eux pour les aider à vivre librement,
- Nous croyons que nos associations contribuent à la vie d'une société démocratique qui respecte la diversité religieuse et culturelle de chacun dans le cadre de la laïcité,
- Nous pensons que le professionnalisme, l'humilité, le respect et, pour les croyants, la prière, soutiennent nos actions.

Ses missions

- Regrouper les forces dispersées, tant individuelles que collectives déjà engagées ou disposées à le faire,
- Être en éveil permanent pour détecter les besoins souvent cachés ou négligés et être force de proposition,
- Réviser constamment les méthodes et les attitudes pour une vraie charité qui n'enlève pas les responsabilités de chacun mais les éveille,
- Garder la conviction que la défense de la justice est la première étape de la charité.
- Donner un signe visible de la volonté de ce service par l'Église locale.



Union Diaconale du Var

17, boulevard Commandant Nicolas - 83000 Toulon - Tel 04 94 24 45 90 - Fax 04 94 24 90 03
 accueil@udv-asso.fr – <http://www.udv-asso.fr>

Ses principes fondamentaux

Dans l'action

- Prendre en compte chaque personne dans sa globalité,
- Garantir la cohérence dans l'accompagnement et le parcours de la personne par la concertation entre associations,
- Garder une vision prospective de l'action en sachant évoluer, s'adapter aux changements de la société et participer à sa transformation sociale.

Les associations s'engagent à travers leurs actions à favoriser l'accès :

- Au droit commun, en facilitant une identité sociale et des revenus réguliers,
- A la convivialité, en stimulant le goût de vivre avec les autres et à leur côté,
- A la citoyenneté, en ne considérant pas seulement les accueillis comme des exclus dont on s'occupe, mais en les encourageant à prendre la parole et à être acteurs de la vie sociale locale.

Envers les personnes

- S'ouvrir pour accueillir, écouter et reconnaître chaque personne dans son histoire, sa vie, sa culture et son identité,
- Prendre le temps d'écouter, d'accompagner chaque personne, de façon humble et confiante, dans un grand respect de sa liberté, sans se sentir contraint par un souci d'efficacité immédiate,
- Susciter et favoriser les initiatives des personnes accueillies, encourager leurs propres efforts et leur participation effective.

Dans le fonctionnement des services

- Etre attentif aux détresses,
- Etablir une relation sans placer la personne accueillie dans une situation de dépendance et savoir passer le relais à la personne la mieux placée pour agir,
- Prendre les mesures qui conviennent en posant des actes concrets, efficaces et bien adaptés,
- Favoriser des actions collectives associant les personnes accueillies et accueillantes.
- Proposer des temps de convivialité, de fêtes et de fraternité qui favorisent le lien social, le goût de vivre et la réconciliation,
- Faire bénéficier aux personnes accueillies de la richesse, de la diversité et de la complémentarité du réseau de l'UDV et de ses partenaires associatifs, institutionnels et ecclésiastiques,
- Evaluer régulièrement les moyens et les pratiques de la vie associative dans toutes ses dimensions.

« Nous avons tous quelque chose à donner, à recevoir ou à partager. »

Approuvée par le CA du 12/11/08

CHARTRE COMMUNE AUX ADMINISTRATEURS des associations membres de l'UDV
--

Le bénévole administrateur s'engage à :

Vis-à-vis de l'association :

- ✚ Prendre connaissance du projet de l'association et veiller à sa mise en pratique effective
- ✚ Participer régulièrement à la vie du conseil d'administration de l'association
- ✚ Si aucune durée de mandat n'est prévue dans les statuts, à représenter sa candidature tous les 3 ans au CA pour une durée maximale de 9 ans
- ✚ Ne pas intervenir dans un processus de recrutement salarié concernant un membre de sa famille; en cas d'embauche de celui-ci, démissionner du Conseil d'Administration
- ✚ En cas d'élection dans une fonction publique, démissionner du conseil d'administration

Vis-à-vis de l'UDV :

- ✚ Prendre connaissance du projet associatif de l'UDV et veiller à le mettre en pratique dans l'association
- ✚ Recevoir la lettre électronique IOTA pour se tenir informé de la vie de l'Union
- ✚ Suivre la journée de découverte du réseau UDV organisée par le Syform
- ✚ Participer à l'assemblée générale annuelle de l'UDV, où, en tant que membre du collège associatif, il peut contribuer aux grandes orientations de l'Union

Récapitulatif des engagements des associations

- ✚ Mettre en œuvre de manière concrète la Charte de l'UDV.
- ✚ Appliquer la charte des administrateurs.
- ✚ Participer à la vie statutaire (AG, CA ...) et aux actions collectives dans la mesure du possible.
- ✚ Marquer son appartenance à l'UDV dans ses documents et textes de référence.
- ✚ Désigner un correspondant du pôle animation spirituelle.
- ✚ Inviter ses adhérents à s'abonner à Iota.
- ✚ Nommer un référent pour les personnes bénévoles.



Orientations 2011-2013

Contexte

Il nous est apparu nécessaire d'adopter, plutôt qu'un thème annuel, un programme d'action pluriannuel, intégrant les différents projets de l'UDV dans une démarche dynamique, mais en lui laissant aussi le temps de se déployer, ce que ne permettent pas les thèmes annuels.

Ce programme est élaboré dans la perspective de préparer **trois temps forts** qui se dérouleront en 2013 :

- Les 30 ans de l'UDV
- Marseille Provence, capitale européenne de la culture
- Diaconia 2013, événement national proposé par la Conférence des Evêques de France

A travers ce programme, l'objectif est de :

- Donner du sens à l'action de chaque association et collectivement à l'Union
- Réinterroger nos pratiques pour aller plus loin.
- Stimuler à la qualité de ce qu'on fait
- Réapprendre une culture du bonheur
- Créer du lien pour lutter contre l'exclusion
- Favoriser la diversité

La culture de la solidarité est un art de vivre ensemble dans lequel la relation au plus fragile est :

- source de créativité et d'inventivité citoyenne,
- facteur de développement personnel et collectif,
- lieu de la recherche de sens et d'expression spirituelle.

Elle se décline sur les territoires. Elle se conjugue au quotidien. Elle passe par la démarche participative.



Déclinaison de ce programme en sous-thèmes annuels

2011 : Allons à la rencontre :

« Si tu veux connaître quelqu'un, il faut que tu marches 100m avec ses chaussures. »
Proverbe Africain

- des plus pauvres
- des associations de l'UDV
- des autres acteurs de solidarité sur la ville
- des partenaires de la diaconie
- des communautés paroissiales
- des institutions

L'objectif de ces « rencontres » est de rendre accessible et de créer des passerelles.



2012 : Partageons la parole :

- en créant les conditions d'une écoute bienveillante et réciproque
- en donnant la parole sous toutes ses formes : théâtre, film, clown, peinture, ateliers d'écriture, etc...
- avec les salariés, bénévoles ou accueillis
- au cours des AG et des CA pour en faire des lieux d'échange entre adhérents.
- avec les partenaires institutionnels pour être force d'interpellation
- entre nous et organisons-la pour être vraiment militant.
- Et apportons celle des plus pauvres dans les lieux de décisions
- En adaptant notre manière de rédiger les écrits/ rapports pour qu'ils soient lisibles par tous, pas seulement quantitatifs
- Pour partager des savoirs-faire et des savoirs-être



2013 : Célébrons la Fraternité

- En étant bien-fêteur
- Par des événements :
 - o 30 ans de l'UDV
 - o Diaconia 2013
 - o Projet de l'Arche de Méditerranée en lien avec Marseille Provence 2013
- En se disant que la fraternité n'est pas un idéal inaccessible même si elle se heurte à notre rapport à l'argent
- Même si elle est difficile, comme le montre l'histoire de Caïn et Abel, la fraternité est un itinéraire spirituel
- Qui ose une culture du sens



Chaque année, il sera proposé des outils d'animation et des formations liés à chaque thème.

Présentation de l'Arche de Méditerranée-Noé :

De 2011 à 2013, la symbolique de l'Arche de Méditerranée-Noé fera le lien entre les trois sous-thèmes annuels et nous mènera sur les chemins de la fraternité.

Comment habiter ensemble sur terre avec toutes nos différences, s'y sentir heureux sans considérer l'autre comme une menace, et bâtir une nouvelle civilisation de l'amitié entre les peuples, les générations, et les cultures ?

C'est probablement l'une des questions les plus cruciales que se posait le vieux patriarche Noé en regardant l'Arche se vider de toutes ces espèces sur le Mont Ararat après le déluge, dont nous parle la Bible et le Coran, mais aussi les plus vieux textes sumériens de l'Antiquité. Noé était un juste, un de ces personnages lumineux de l'histoire, chercheur de vérité, préoccupé du sort de la planète terre, mais plus encore de l'avenir de l'humanité et de son environnement. Quand tous ses contemporains refusaient l'évidence et s'entêtaient dans l'égoïsme et le « chacun pour soi », Noé préparait l'avenir, construisait une arche pour s'éduquer au « vivre ensemble », inventer un « développement social durable » et apprendre à décliner une « culture de la solidarité ».

Il fit monter dans l'Arche toutes les espèces animales que pourrait compter la terre. Noé avait le pragmatisme de la foi et la détermination de l'humanisme. Quand la colombe au moment de la décrue lui ramena, en signe de paix, un rameau d'olivier, il comprit que sa persévérance avait eu raison des oiseaux de mauvais augure, de la peur, et de tous les dangers. L'arc en ciel au-dessus de l'Arche était comme un sourire d'avenir. Signe d'alliance, ce mélange des couleurs, cette alchimie entre le ciel et la terre, entre le soleil et la pluie, entre l'eau et le feu témoignait que rien n'était inconciliable dans cette culture de la solidarité.

Aujourd'hui encore, le vieux Noé aurait du travail autour des rives de la Méditerranée... et ses multiples descendants n'ont pas oublié sa leçon de courage et de sagesse !

L'UDV lance une dynamique interculturelle pour inciter chacun à « donner une âme » à la culture de la solidarité autour d'une nouvelle Arche.



Déclinaison de ce programme en 2011 :

L'invitation qui est faite en 2011, est d'aller à la rencontre :

- des plus pauvres
- des associations de l'UDV
- des autres acteurs de solidarité sur la ville
- des partenaires de la diaconie
- des communautés paroissiales
- des institutions

L'objectif de ces « rencontres » est de rendre accessible et de créer des passerelles.

Ce thème sera travaillé à la fois par les associations membres et par le centre ressources de l'UDV.

Chaque association membre de l'UDV le fera par son **travail quotidien** qui est souvent basé sur cet « aller à la rencontre » afin de favoriser l'accès :

- au droit commun, en facilitant une identité sociale et des revenus réguliers,
- à la convivialité, en stimulant le goût de vivre avec les autres et à leur côté.
- à la citoyenneté, en ne considérant pas seulement les accueillis comme des exclus dont on s'occupe, mais en les encourageant à prendre la parole et à être acteurs de la vie sociale locale.

Les associations mettent en œuvre quotidiennement ce double principe d'action : prendre en compte chaque personne dans sa globalité et garantir la cohérence dans l'accompagnement et le parcours de la personne par la concertation entre associations,

Afin de permettre aux associations de travailler ensemble et d'évaluer nos manières de vivre la culture de la solidarité, l'UDV proposera des **animations transversales** et organisera des événements interassociatifs sur la culture de la solidarité.

- Janvier 2011 : communication autour du programme pluriannuel d'action et du sous-thème de 2011.
- Tout au long de l'année : événements propres des associations et ceux interassociatifs
 - Portes ouvertes
 - Fêtes des associations
 - 17 octobre 2011 : Journée mondiale du refus de la misère.
 - 5 décembre 2011 : journée mondiale du bénévolat
 - 21 décembre 2011 : Hommage aux morts de la rue.
- 2^{ème} semestre 2011 : projet d'un événement festif réunissant les acteurs de l'UDV autour de cette notion de « rencontre »
- Dans le cadre de l'année européenne du bénévolat et le volontariat, promouvoir ces engagements comme une invitation à aller à la rencontre.

Des **formations** seront aussi proposées toute l'année :

- Etre acteur d'une culture de la solidarité à travers un projet d'animation
- Aller vers les personnes de la rue
- Rencontrer et accueillir les personnes de culture différente
- Initier une démarche participative avec les usagers
- Aller à la rencontre des acteurs de l'Union et de la diaconie

Communication

Pour traduire visuellement ce thème et aider à son appropriation, une bannière illustrant le thème sera déclinée sur tous les supports de communication (plaquettes, site internet, carte de vœux, papier en tête...)

